

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
23 septembre 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 29

OBJET :

**14. 168 RUE D'AIRE.  
DEMANDE DE  
REMBOURSEMENT  
ÉLECTRICITÉ.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

ID : 059-215904004-20210929-05102021



L'an deux mil-vingt-et-un, le vingt-neuf SEPT

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE – M. Philippe DELVOYE – Mme Colette CLINKEMAILLIE Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS :** M. MOUILLE Julien – M. VERMEESCH Olivier – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna **donnant procurations respectives** à M. LAPIERRE Julien – Mme BEURAERT Martine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme LORPHELIN Martine – Mme DELANSAY Sylvie.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 26 mars 2019, la commune de Merville a cédé le bâtiment 168 rue d'Aire – 59660 MERVILLE, en date du 30 septembre 2019, correspondant à l'ancienne école du Sart.

Pour ce faire, ce bâtiment a été divisé en 2 parcelles : le 168 rue d'Aire et le 168 bis rue d'Aire correspondant à ce logement.

Il explique que suite à cette vente, le contrat d'électricité devait être repris selon les relevés. Il s'avère que la commune de Merville recevait toujours les factures de ce logement après la date de la vente du bâtiment. Après avoir échangé avec le propriétaire, et suite à un problème de création de contrat d'électricité, il a été décidé que ce dernier remboursera la commune de ces consommations d'électricité, du 30 septembre 2019 (à la création du nouveau contrat), au 29 juin 2021, et ce à hauteur de 2 817,88 €.

Un titre de recette sera émis à l'encontre du propriétaire.

Le conseil municipal invité, autorisé à l'unanimité, le versement de cette somme au profit de la commune et la rédaction des documents correspondants.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.